



# Communiqué de presse

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

## VOLS DANS VÉHICULES - CONSEILS DE PRÉVENTION

Les policiers de la Sûreté du Québec, du poste de la MRC d'Autray, désirent sensibiliser la population aux vols dans les véhicules.

Les policiers invitent donc les citoyens à la vigilance et recommandent de suivre ces quelques règles de prévention :

- Verrouillez les portières et le coffre arrière du véhicule;
- Si possible, gardez votre véhicule dans un endroit bien éclairé et achalandé;
- Ne laissez jamais votre clé dans le contact si vous devez laisser votre véhicule sans surveillance;
- Ne laissez aucun objet de valeur visible dans le véhicule;
- Rangez les colis, sac et sac à main à l'abri des regards et surtout, ne laissez pas dans votre voiture vos carnets de chèques, votre porte-monnaie ou les clés de la 2<sup>e</sup> voiture du domicile;
- Retirez tout élément pouvant indiquer qu'un appareil électronique se trouverait à l'intérieur (support de GPS, chargeur, adaptateur);
- Éteignez la fonction Bluetooth et Wi-Fi de vos appareils pour éviter que des voleurs captent leur signal.

Le Code de la sécurité routière prévoit **que nul ne peut laisser sans surveillance** un véhicule routier dont il a la garde sans avoir préalablement enlevé la clé du contact et **verrouillé les portières**. Cette infraction peut entraîner une amende de 30\$ plus les frais.

La Sûreté du Québec invite la population à communiquer toute information relative aux vols dans les véhicules au 310-4141 ou par cellulaire \*4141